

Personnes traitées par antidépresseurs ou régulateurs de l'humeur (hors pathologies) en 2018

1. Méthodes de calcul des indicateurs

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses (http://www.ameli.fr/fileadmin/user_upload/documents/cnamts_rapport_charges_produits_2021.pdf).
- Champ : Régime Général + Sections Locales Mutualistes, sauf en ce qui concerne la mortalité (Régime Général strict) pour les effectifs et les taux ; les dépenses sont extrapolées à tous les régimes et calées sur l'ONDAM (Objectif National des Dépenses d'Assurance Maladie) : certaines dépenses qui sont dans le périmètre de l'ONDAM sont non individualisables et ne peuvent donc pas être rattachées à un bénéficiaire de soins. De manière symétrique, certaines dépenses d'Assurance Maladie ne sont pas strictement incluses dans l'ONDAM, mais sont toutefois affectables individuellement. Des coefficients sont donc appliqués pour retrouver les dépenses constatées dans l'ONDAM.
- Méthode : algorithme de définition du traitement : Personnes ayant reçu au moins 3 délivrances d'antidépresseurs de la classe ATC (classification Anatomique, Thérapeutique et Chimique) N06A (à l'exception de la lévotonine), de lithium, Depakote® ou Depamide® au cours de l'année n (à différentes dates), et qui n'ont pas de pathologie psychiatrique retrouvée.
- Les standardisations sont réalisées sur les structures d'âge et de sexe de la population française, estimées par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) au 1er janvier 2019, permettant des comparaisons indépendamment de ces deux facteurs.
- Les effectifs sont arrondis à la centaine.

2. Effectifs, caractéristiques et taux

En 2018, on dénombre 2 612 400 personnes traitées par antidépresseurs ou régulateurs de l'humeur (hors pathologies), dont 71% de femmes. Les âges moyen et médian sont de 60 ans. La part des personnes âgées de plus de 75 ans est de 23%, dont 74% sont des femmes. Le taux brut pour le Régime Général et les Sections Locales Mutualistes est de 45,1‰ personnes (le dénominateur correspondant aux 57 928 600 personnes ayant bénéficié de soins remboursés au moins une fois dans l'année). Standardisé sur la structure de la population INSEE, il est de 45,46‰ personnes. Parmi les personnes de moins de 60 ans bénéficiant de la Couverture Maladie Universelle complémentaire (CMUc), 23,02‰ sont traitées par antidépresseurs ou régulateurs de l'humeur (hors pathologies), contre 29,62‰ de la population générale de même âge et de même sexe (taux standardisés : 30,64‰ contre 29,63‰).

**Tableau 1. Effectifs et taux bruts
 des personnes traitées par antidépresseurs ou régulateurs de l'humeur (hors pathologies) par classe d'âge en 2018**

	0 - 14 ans	15 - 34 ans	35 - 54 ans	55 - 64 ans	65 - 74 ans	75 ans et +	Total
Hommes							
Effectif	1 700	66 300	245 100	160 200	135 300	157 300	766 000
Taux brut	0,32‰	10,07‰	35,64‰	49,79‰	49,62‰	80,33‰	28,54‰
Femmes							
Effectif	1 300	132 700	554 900	374 800	331 500	451 200	1 846 400
Taux brut	0,26‰	17,8‰	69,56‰	97,16‰	99,14‰	139,93‰	59,4‰
Total							
Effectif	3 100	199 100	800 000	535 000	466 800	608 400	2 612 400
Taux brut	0,29‰	14,18‰	53,86‰	75,62‰	76,89‰	117,41‰	45,1‰

Source : SNIIRAM/SNDS / Régime Général + Sections Locales Mutualistes

**Tableau 2. Effectifs, taux bruts et standardisés
 des personnes traitées par antidépresseurs ou régulateurs de l'humeur (hors pathologies) par région en 2018**

	Hommes			Femmes			Total		
	Effectif	Taux brut	Taux standardisé	Effectif	Taux brut	Taux standardisé	Effectif	Taux brut	Taux standardisé
Auvergne-Rhône-Alpes	99 000	30,57‰	31,45‰	233 700	63,05‰	64,62‰	332 800	47,91‰	49,13‰
Bourgogne-Franche-Comté	36 200	33,06‰	32,16‰	91 200	71,74‰	68,90‰	127 500	53,84‰	51,88‰
Bretagne	37 500	29,73‰	30,19‰	91 000	61,75‰	61,03‰	128 500	46,99‰	46,89‰
Centre-Val de Loire	31 600	31,24‰	30,62‰	78 300	66,28‰	64,62‰	109 900	50,11‰	48,87‰
Corse	3 800	32,66‰	29,56‰	8 900	65,76‰	60,28‰	12 700	50,49‰	45,98‰
Grand Est	57 200	26,50‰	26,68‰	142 900	57,46‰	57,13‰	200 000	43,07‰	43,00‰
Guadeloupe	1 500	10,09‰	9,98‰	3 600	18,05‰	18,16‰	5 100	14,61‰	14,53‰
Guyane	500	5,96‰	9,58‰	1 000	9,81‰	16,77‰	1 500	8,09‰	13,38‰
Hauts-de-France	70 100	27,98‰	30,34‰	166 600	58,95‰	62,85‰	236 700	44,40‰	47,73‰
Ile-de-France	128 700	25,01‰	27,44‰	297 500	50,44‰	56,24‰	426 200	38,59‰	42,73‰
Martinique	1 300	9,12‰	8,36‰	3 200	16,62‰	15,75‰	4 500	13,39‰	12,47‰
Mayotte	300	6,28‰	9,51‰	300	5,50‰	10,44‰	600	5,85‰	9,79‰
Normandie	46 600	34,98‰	35,50‰	111 800	72,77‰	72,68‰	158 400	55,22‰	55,46‰
Nouvelle Aquitaine	72 900	32,53‰	31,28‰	185 200	69,50‰	66,00‰	258 100	52,60‰	50,09‰
Occitanie	65 500	28,62‰	28,28‰	160 100	59,87‰	58,81‰	225 500	45,46‰	44,69‰
Pays de la Loire	43 300	28,76‰	29,99‰	105 100	61,11‰	62,68‰	148 400	46,02‰	47,49‰
Provence-Alpes-Côte d'Azur	63 200	30,74‰	29,61‰	152 500	62,66‰	59,95‰	215 700	48,04‰	45,96‰
Réunion	4 000	10,03‰	13,14‰	8 100	17,56‰	23,33‰	12 100	14,05‰	18,58‰

Source : SNIIRAM/SNDS / Régime Général + Sections Locales Mutualistes

3. Mortalité quelle que soit la cause

**Tableau 3. Effectifs et taux bruts de mortalité
 des personnes traitées par antidépresseurs ou régulateurs de l'humeur (hors pathologies) par classe d'âge en 2018**

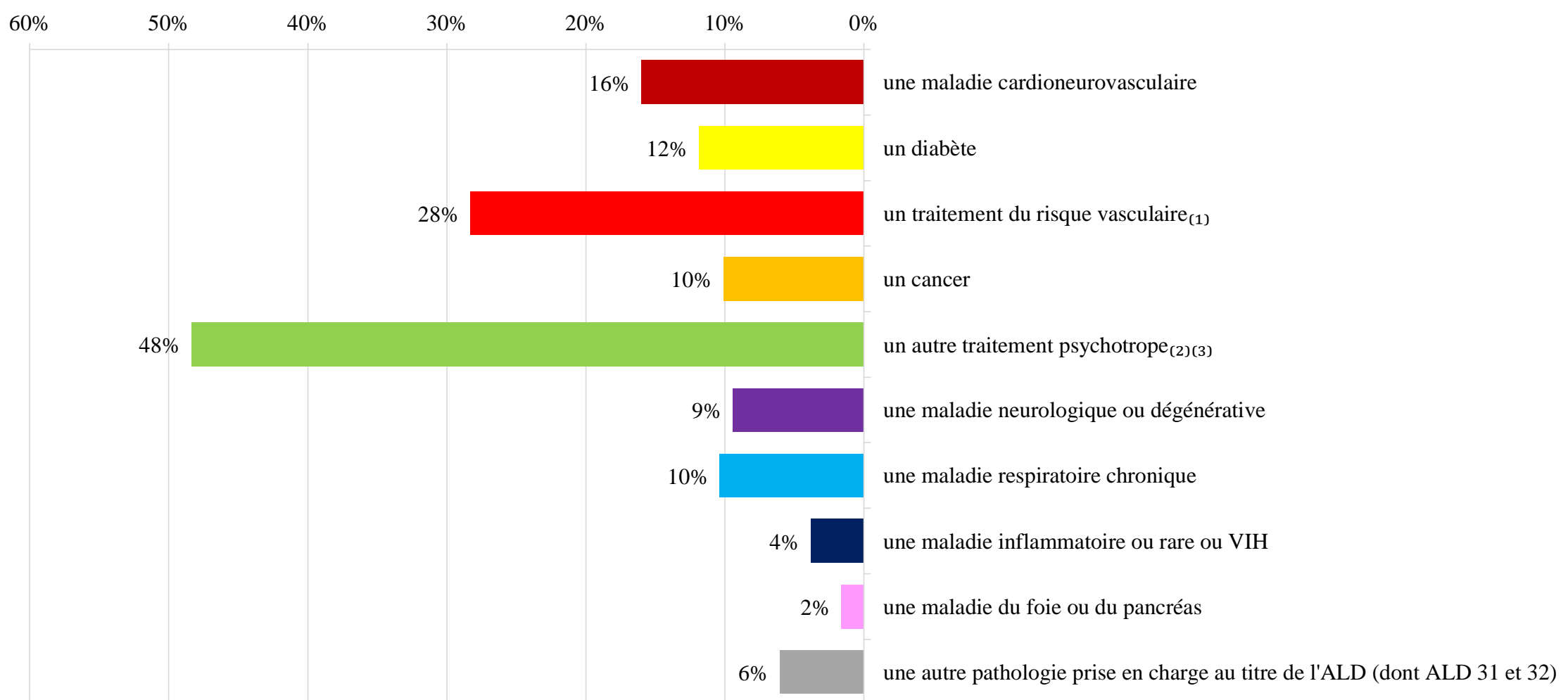
	0 - 14 ans	15 - 34 ans	35 - 54 ans	55 - 64 ans	65 - 74 ans	75 ans et +	Total
Effectif décédé	< 100	100	1 600	2 900	5 300	32 400	42 300
Effectif total	2 800	169 300	718 600	471 600	401 800	533 000	2 297 100
Taux brut	-	0,07%	0,23%	0,61%	1,33%	6,07%	1,84%

Source : SNIIRAM/SNDS / Régime Général (hors Sections Locales Mutualistes)

Les âges moyen et médian au décès des personnes traitées par antidépresseurs ou régulateurs de l'humeur (hors pathologies) décédées en 2018 sont respectivement de 82 ans et de 86 ans.

4. Polypathologie et traitements

**Graphique 1. Parmi les personnes traitées par antidépresseurs ou régulateurs de l'humeur (hors pathologies),
 pourcentage de personnes avec au moins...**



Source : SNIIRAM/SNDS / Régime Général + Sections Locales Mutualistes

Note : une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

⁽¹⁾ Hors personnes identifiées comme ayant une maladie coronaire, un accident vasculaire cérébral ou une insuffisance cardiaque - ni aigus ni chroniques -, ou une artériopathie oblitérante des membres inférieurs, ou une insuffisance rénale chronique terminale traitée, ou un diabète

⁽²⁾ Hors personnes identifiées comme ayant une maladie psychiatrique

⁽³⁾ Parmi ces personnes, 5,3% ont des Traitements neuroleptiques (hors pathologies) ; 40,4% ont des Traitements anxiolytiques (hors pathologies) ; 14,5% ont des Traitements hypnotiques (hors pathologies)

5. Dépenses pour l'Assurance Maladie

Sur les 167 milliards d'euros de dépenses tous régimes confondus, 2 879 millions d'euros (1,7%) sont attribués à la prise en charge pour traitements antidépresseurs ou régulateurs de l'humeur (hors pathologies) :

- 1 241 millions d'euros pour les soins de ville (43%)
- 243 millions d'euros pour les dépenses hospitalières (8%)
- 1 396 millions d'euros pour les prestations en espèces (indemnités journalières maladie, AT/MP, maternité et invalidité) (49%).

La dépense annuelle moyenne remboursée est estimée à 970 euros par personne (Régime Général + Sections Locales Mutualistes).

6. Evolutions entre 2012 et 2018

a. Evolution des effectifs et taux entre 2012 et 2018

Entre 2012 et 2018, le taux de croissance annuel moyen (TCAM) des effectifs des personnes traitées par antidépresseurs ou régulateurs de l'humeur (hors pathologies) est de -0,2%. L'évolution brute de la prévalence entre 2012 et 2018 est de -0,22 point. Après standardisation sur la structure de la population INSEE, elle est de -0,23 point.

b. Evolution des dépenses entre 2012 et 2018

Entre 2012 et 2018, le taux de croissance annuel moyen (TCAM) des dépenses attribuables aux traitements antidépresseurs ou régulateurs de l'humeur (hors pathologies) est de 1,78%. L'évolution de la dépense annuelle moyenne remboursée par personne est de 2,26%.